

30^{ÈME}

CONGRÈS DE L'INSTITUT DU DROIT ÉQUIN



PROGRAMME

Le statut juridique du cheval :
quels enjeux pour le bien-être des équidés
et la filière équine ?

20 NOVEMBRE 2026

**Haras du Pin - Le Pin au Haras (61310)
de 9h00 à 18h00**

(Validation de 6h00 de formation continue
pour les professions réglementées concernées)

En partenariat avec :



Valoris Avocats

animex
AGENCE ANIMÉE



Institut du droit équin

Site de Labussière

142, avenue Emile Labussière 87100 LIMOGES

06.75.42.48.08 / droitequin@gmail.com

www.institut-droit-equin.fr

Version mise à jour le 14/10/2026

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 74.87.01052087 auprès du Préfet de la Région Limousin,
l'Institut du droit équin est titulaire de la certification Qualiopi.

Accueil café (8h30)

Mot d'accueil (09h00)

Emilie Chevalier et **Christian Beucher**, Co président(e)s Ide

Introduction (09h10) - **Claire Bobin**, Directrice IDE

I- L'évolution du statut juridique de l'équidé, une réponse adéquate aux attentes sociales ? (09h30 - 12h00)

Animatrice: **Magali Cottave**, dirigeante d'une structure équestre, juriste et membre du bureau de l'IDE

1. Le lien entre statut juridique et protection de l'animal

(Limite à l'exploitation animale ? Le sens du choix d'un statut juridique? Le cheval et exemples d'autres animaux) **09h30**

Lucille Boisseau Sowinski, Maître de conférences en droit privé, spécialiste du droit animalier

2. Le statut juridique du cheval en droit comparé

(Qu'est ce que ça a changé dans d'autres Etats ? comment les règles juridiques de traitement, d'exploitation, de bien-être des équidés ont évolué ?) **09h50**

Lauren Sigler, avocate au barreau de Paris

3. Si l'équidé devient animal de compagnie : quelles implications juridiques ?

(Les conséquences pratico-juridiques de l'application du statut d'animal de compagnie à l'équidé) **10h10**

Alexandre Riera, Greffier TAE et Maître de conférences en droit privé

4. Analyse des propositions portant sur la fin de l'hippophagie

(Réglementation en lien avec la fin de vie : abattage - déclaration - traçabilité, etc...) **10h30**

Juliette Belorgey, avocate au barreau de Paris

Table ronde et débat : Statut, bien-être et fin de vie de l'équidé (animation : Sophie Beucher)

(responsabilisation des propriétaires, mutualisation des risques, euthanasie, etc...) **10h50**

- **Nell Emery**, Responsable Bien-être à la FERL (Fédération des Équidés de Races Locales)
- **Severine Henry**, Ethologue
- **Hugo Menotti-Valloir**, Juriste spécialisé en droit animalier et droits de l'Homme, Consultant affaires publiques et juridiques - protection animale (à confirmer)
- **Blanche de Granvilliers**, avocate au barreau de Paris

Fin des travaux : 12h00

Cocktail déjeunatoire Château (12h15-13h30)

Visite Haras 13h30 - 14h30



II – L'évolution du statut juridique, une réponse adéquate au regard de la polyvalence des usages du cheval ? (14h50 – 17h30)

Animateur : **Guillaume Rubechi**, avocat fiscaliste, éleveur de chevaux de sport

1. L'équidé : un animal de rente atypique ?

(Diversité des usages et fonctions par rapport aux autres animaux de rente - quelle base commune ?) **14h50**

Emilie Waxin, avocate au barreau de Paris,

2. Spécificités et caractéristiques économiques de la filière

Les secteurs de la filière équine en chiffres - Comparatifs avec d'autres filières animales (exemple : vaches + chiens/chats + lapins) **15h10**

Sterenn Tomozyk, Ingénieur agronome, Ifce (avec la participation de **Céline Vial**, chercheuse en économie et sciences de gestion, Ifce)

3. Quels objectifs structurels se fixe la filière équine ?

(Equilibre économique des activités, intégration des enjeux de bien-être animal, intégrations des enjeux environnementaux) **15h30**

Guillaume Blanc, Directeur de l'accompagnement à la filière équine, Ifce

4. Polyvalence des usages du cheval et homogénéité des règles applicables ?

(L'ensemble des règles applicables aux équidés correspond t-il à un cadre juridique homogène au regard de la multiplicité des utilisations du cheval par l'homme : sport, loisirs, agrément, courses, élevage, etc...) **15h50**

Guillaume Fallourd, avocat au barreau de Chartres.

Table ronde : Doit-on envisager un nouveau statut juridique de l'équidé ?

(animation : **Christian BEUCHER**) **16h10**

- **Emilie Morichon**, Directrice de la Société Hippique Française
- **Hugo Menotti-Valloir**, Juriste spécialisé en droit animalier et droits de l'Homme Consultant affaires publiques et juridiques - protection animale
- **Jean-Pierre Vogel**, Sénateur de la Sarthe

Fin de la table ronde 17h30

Synthèse et ouverture (17h30– 18h00)

Intervenante : **Emilie Chevalier**, Maître de conférences en droit public
Université de Limoges et Co-Directrice du diplôme universitaire de droit équin
Co-présidente de l'IDE

Fin du congrès 18h00



Durée du congrès : 6h00

Prérequis : Congrès ouvert à tous

Objectifs opérationnels : Le Congrès est une action de formation prévue au 1° de l'article L6313-1 du code du travail se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'objectif professionnel de l'action de formation est de mettre en application des connaissances juridiques (textes et jurisprudence applicables à la filière du cheval) sur les thématiques visées précédemment.

Modalités et délais d'accès : Formation suivie en présentiel. Inscriptions ouvertes jusqu'au 05 novembre en présentiel et au 18 novembre en Visio.

Inscription préalable obligatoire, aucune inscription ne pourra être réalisée après cette date.

Tarifs :

Pour les adhérents de l'IDE :

- 200 € TTC (jusqu'au 20 octobre 2026) ou de 240 € (après le 20 octobre 2026) par chèque ou virement bancaire (demi-tarif pour les étudiants et demandeurs d'emploi sur envoi d'un justificatif)

Pour les non-adhérents :

- 250 € TTC (jusqu'au 20 octobre 2026) ou de 290 € (après le 20 octobre 2026) par chèque ou virement bancaire (demi-tarif pour les étudiants et demandeurs d'emploi sur envoi d'un justificatif).

Méthodes pédagogiques et techniques mobilisées : L'action de formation est délivrée par des professionnels de la filière, du droit et du cheval. Leur qualité est précisée précédemment.

L'action de formation se déroule en présentiel au Haras du Pin. Un support de présentation contenant les principaux points développés par les formateurs ainsi que les références juridiques citées (textes et jurisprudence) est projeté à l'écran pendant toute la durée de l'action de formation. Des temps dédiés aux questions et échanges sont prévus au cours de l'action de formation (prises de paroles). L'action de formation est coordonnée par les dirigeants et les salariées de l'organisme de formation qui assurent la présentation des formateurs et des thématiques, la répartition de la parole entre les présents, le respect des horaires et les aspects techniques et logistiques. A l'issue de l'action de formation, un compte-rendu détaillé est adressé aux stagiaires, au format PDF, par mail.

Une auto évaluation sera réalisée par chacun des stagiaires à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation : Un questionnaire d'auto-évaluation est remis ou envoyé aux stagiaires à l'issue de l'action de formation. Ce questionnaire permet d'évaluer les connaissances acquises par chaque stagiaire à l'occasion de l'action de formation.

Ce questionnaire vise également à mesure le taux de satisfaction des stagiaires ayant participé à l'action de formation.

Accessibilité personnes handicapées : oui. Les modalités de suivi de la formation peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.

Modalités d'inscription : bulletin à renvoyer par mail : droitequin@gmail.com accompagné du règlement.



Programme prévisionnel détaillé / déroulé prévisionnel :

Accueil et introduction :

Mot d'accueil : Présentation du déroulement de la journée et des possibilités d'interaction.

Introduction : Evolution de la place de l'animal dans la société - Différence entre statut juridique et personnalité juridique - Les différents statuts existants pour les animaux - Le cheval, animal de rente - Pourquoi certains parlementaires veulent ils lui appliquer le statut d'animal de compagnie - Rappel sur contenus des PPL et de la PRE (contexte et enjeux politiques) - La filière craint les risques d'un changement de statut et monte au créneau (raisons économiques et sociales)

Partie 1 : L'évolution du statut juridique de l'équidé, une réponse adéquate aux attentes sociales ?

Questions et enjeux autour de l'abattage et de l'hippophagie avec un élargissement sur quelle fin de vie est souhaitable pour les chevaux ? et quelles contraintes rencontrons-nous pour leur offrir de bonnes conditions de retraite (accès aux terrains, à des bâtiments de plus en plus limités pour des chevaux en retraite toujours plus nombreux etc...) + élargissement vers d'autres questions éthiques et morales

Partie 2 : L'évolution du statut juridique, une réponse adéquate au regard de la polyvalence des usages du cheval ?

Les enjeux économiques et sociaux de la filière équine en lien avec le changement de statut juridique par rapport aux autres animaux de rente et en considération des différents usages des chevaux : travaux agricoles, sportifs, de loisirs, de service public, etc...

Les intérêts économiques et sociaux de la filière peuvent-ils être impactés par le changement de statut?

Synthèse et débat

L'interdiction de la consommation de viande de cheval représente-t-elle un enjeu suffisamment important pour légitimer le statut d'animal de compagnie du cheval ? Le statut d'animal de rente convient-il aux équidés ? S'il n'est pas totalement adapté pour les équidés, faut-il réfléchir à un statut spécifique dédié au cheval ? Ou faut-il réfléchir à plusieurs catégories d'animaux de rente, dont une qui correspondrait à la particularité du cheval ? (les animaux « agricoles » qu'on ne mange pas par exemple)

